

Les Propositions France Défis

« Comment réduire de 60 milliards d'euros nos dépenses publiques
sur la prochaine mandature »

France Défis janvier 2012

Partie 1 :

NOS PROPOSITIONS SPECIFIQUES

- Synthèse Pages 3- 4
- **Sur l'allocation chômage** Pages 5 - 7
- **Sur le rapatriement des capitaux** Pages 8- 9
- **Sur l'assurance vie** Pages 10-11
- Sur l'Education nationale Pages 12 -15
- Sur les agences de notation Pages 16- 17
- Sur l'âge de la retraite Pages 18 - 19
- Sur les contrats de travail Pages 20- 22
- Sur l'Europe Pages 23 - 25
- Sur la Défense Pages 26 -27

SYNTHESE DES PROPOSITIONS SPECIFIQUES FRANCE DEFIS

La société française est confrontée à de grands défis auxquels elle doit faire face avec lucidité, courage et solidarité. Après trente années de vie à crédit, nous devons réformer notre Etat providence. C'est le prix à payer pour enrayer notre déclin et conserver une place de premier rang en Europe et dans le Monde. Ce constat est le sens de l'engagement de France Défis. Les Propositions que nous formulons visent en priorité à :

- Réduire massivement nos dépenses publiques pour restaurer la confiance,
- Alléger les charges qui pèsent sur le travail pour restaurer notre compétitivité,
- Doter la zone euro d'une gouvernance économique et budgétaire enfin fédérale.

Ces grands défis nous incitent à exposer aux acteurs publics nos propositions pour le bien public et la modernisation de notre pays. La vision du prochain quinquennat pourrait être la suivante : « Des citoyens au cœur de chaque politique, des entrepreneurs au cœur de l'économie, des salariés au cœur de l'emploi, des élèves au cœur du projet éducatif, des patients au cœur du pacte santé... »

Pour faire face à notre endettement abyssal, France Défis propose de réduire de 60 milliards d'euros les dépenses publiques sur la mandature.

60 milliards d'euros, c'est 6% de la dépense publique qui s'élève à plus de 1 000 milliards d'euros. Cet effort, n'importe quelle entreprise pourrait le faire !

Nos prochains dirigeants peuvent y parvenir à condition de passer avec les Français un pacte clair, gagnant-gagnant à l'occasion des prochaines échéances électorales. En plus de la réduction de la dépense publique, deux leviers devront être mobilisés : restaurer la compétitivité des entreprises et créer l'équité entre attractivité et réalisme fiscal.

30 propositions pour désendetter notre pays et restaurer une confiance porteuse d'emplois.

30 propositions pour créer un choc de confiance et contribuer à l'atteinte de l'objectif « 0 déficit d'ici 2016 »¹. Certaines de nos propositions sont spécifiques à France Défis, d'autres développent des idées que nous partageons.

Parmi nos Propositions Spécifiques, trois d'entre elles nous tiennent à cœur. Elles se distinguent par leur caractère innovant et reflètent l'esprit France Défis :

Audace, responsabilité et équité

¹ Annonces du Premier ministre le 7 novembre 2011

- **Affecter l'allocation chômage au service de l'emploi,**

en transférant une partie de l'allocation chômage qu'aurait touchée le salarié en recherche d'emploi à toute entreprise qui l'embaucherait en contrat à durée indéterminée pour une durée de transfert n'excédant pas 6 mois de la période d'indemnisation restant à courir.

- Le chômeur bénéficierait d'un actif dans sa recherche d'emploi vis à vis de son nouvel employeur.
- L'entreprise couvrirait une partie du salaire net de son nouvel employé.
- Le coût du chômage diminuerait pour Pôle Emploi.

Les taux de transferts seraient plus favorables pour les jeunes et les seniors.

- **Favoriser le rapatriement des capitaux,**

en créant un fonds de dotation placé sous l'égide de Bercy permettant d'accueillir pendant 5 ans les capitaux des Français souhaitant rapatrier leurs actifs détenus à l'étranger. Les intérêts de ces capitaux permettraient de financer le logement social ou la dépendance. Cette mesure présenterait l'avantage d'un coût nul pour l'Etat, tout en lui offrant des moyens importants pour soutenir des projets sociaux d'envergure.

- **Renforcer les dispositifs de recherche des contrats d'assurance vie non réclamés,**

en instaurant un répertoire national des souscripteurs et en facilitant l'information des bénéficiaires. Cette proposition permettrait de redistribuer des capitaux importants et inutilisés à nos concitoyens concernés.

France Défis est un *Think tank* réformateur et indépendant créée en 2006 qui compte à ce jour plus de trois cents participants, la plupart actifs indépendants issus de la société civile. Nous souhaitons être force de propositions concrètes pour le bien public et la modernisation de notre pays.

Retrouvez nos Propositions détaillées sur www.francedefis.org

Eric GERARD

Président fondateur France Défis

ericgerard@francedefis.org

01 40 75 87 19

Sur l'allocation chômage

Proposition de Philippe COBESSI
du
Groupe Emploi France Défis
Présidé par Jean Pierre VERON

THEME

L'allocation chômage au service de l'emploi.

CONTEXTE

Aujourd'hui, les allocations chômage sont destinées à compenser la perte de salaire suite à un licenciement du salarié. Elles sont aussi supposées lui permettre de chercher un nouvel emploi sans contrainte de temps, ni de lieu. Elles ont une durée limitée dans le temps, variable en fonction de l'emploi précédent, et du niveau de salaire atteint au moment du licenciement. Elles peuvent être complétées par des indemnités forfaitaires ou négociées.

Passée la période d'indemnité (fin de droits), la personne en recherche d'emploi n'a d'autre alternative que de demander une assistance (ASS) soumise à conditions de ressources...ou de trouver un nouvel emploi, quel qu'il soit. Les dispositions actuelles sont coûteuses pour la collectivité, ne favorisent pas **le retour au travail rapide** et peuvent, si la période d'indemnité est longue, entraîner une perte de qualification et/ou de motivation de la part du chômeur.

Enfin, les entreprises n'ont pas d'intérêt particulier à embaucher un chômeur en priorité.

PROPOSITION

A sa demande, donner la possibilité à tout chômeur de transférer une partie de l'allocation chômage qu'il aurait touchée, à toute entreprise qui l'embaucherait en contrat à durée indéterminée au niveau de salaire ayant servi de base au calcul de l'indemnité* :

- 75 % de l'allocation pour les moins de 25 ans et les plus de 50 ans
- 50% pour tous les autres allocataires

et pour une durée n'excédant pas la période d'indemnisation restant à courir.

(ou toute autre proposition de l'employeur acceptée par l'allocataire)*

Détails :

L'entreprise couvrirait ainsi une grande partie du salaire net du nouvel embauché pendant plusieurs mois. Facteur de retour rapide au travail, cette disposition favoriserait aussi le maintien dans l'univers du travail du salarié licencié.

Elle diminue le coût du chômage pour la collectivité de 25 %, voire plus compte tenu de la durée de la période d'indemnisation restant à courir.

Elle permet aussi de former le salarié à son nouvel emploi sans charge supplémentaire pour l'entreprise.

Elle donne à l'entreprise une possibilité de réduire ses charges temporairement.

Elle favorise le réemploi des salariés sans qualification, majorité des chômeurs aujourd'hui.

Elle favorise le réemploi des jeunes et des seniors (taux majoré (75%) pour les – de 25 ans et les + de 50 ans)

Elle valorise le chômeur car celui-ci « apporte » comme « actif » une partie de son indemnité à l'entreprise qui l'embauche.

L'argent public est ainsi recyclé dans l'outil de production, tout en diminuant les charges des entreprises et celle de l'Etat.

Quelques « règles du jeu » :

L'entreprise ne pourra pas réembaucher sous ces conditions un salarié fraîchement licencié pour éviter tout effet d'aubaine.

Le salarié ne pourra pas prétendre toucher le solde des allocations de la part de Pôle Emploi.

La partie versée à l'entreprise ne le sera qu'après la conclusion d'un CDI présenté à Pôle Emploi

L'entreprise ne pourra pas licencier ce nouvel embauché avant la fin de la période d'indemnisation.

La partie versée à l'entreprise ne pourra pas l'être en une seule fois, mais mensualisée pour éviter tout financement prématuré aux frais de la collectivité.

(1) Exemple d'application :

Un salarié de moins de 25 ans licencié doit recevoir 852 € d'indemnité pendant 24 mois.

Son salaire de référence était de 1500 € brut.

Conséquences de la proposition France Défis:

Il retrouve du travail au bout de 3 mois grâce à L'ACE au salaire brut de 1500 €.

L'entreprise perçoit de Pôle Emploi 639 € nets. (75 % de 852 €)

Son coût salarial est de 1500 € + 375 € (charges sociales) – 639 € = 1236 € au lieu de 1875 €, charges incluses :

Gain pour l'entreprise : 35 % de son coût salarial pendant 21 mois

Economie pour Pôle Emploi : 4 473 € soit près de 22 % de la charge initialement prévue.

Indemnisation prévue : 20 448 € (852 € x 24 mois)

Indemnisation réelle : 2 556 € (852 € x 3 mois) + 13 419 € (639 € x 21 mois) = 15 975 €

Pa s de perte de revenu pour le chômeur réembauché.

(2) Estimation pour Pôle Emploi

3 132 600 chômeurs Cat A* à fin Décembre 2012, 4 617 400 avec les CAT B et C (ayant travaillé partiellement)

2 554 000 chômeurs indemnisés
Coût moyen par chômeur 16 000 €/an, soit 1350 €/mois
Durée moyenne d'indemnisation : 474 jours (# 15 mois)
Coût pour l'Etat : 42 Mds € d'allocations versées/an
(Source : Pole Emploi et DARES)

Estimation de la proposition :

33 % de succès de la proposition (1 chômeur sur 3) avec un retour au travail au bout de 3 mois
33 % chômeurs indemnisés choisissent l'ACE : 2 554 000 x 33% # 840 000

Charge initiale de Pole Emploi pour ces chômeurs 17 Mds €

1 350 € x 15 mois x 840 000 # 17 000 000 000 €

Charge réelle de pôle Emploi après application de la proposition 12 Mds €

3 mois d'indemnités versées aux chômeurs : 840 000 x 1 350 € x 3 mois = 3 400 000 000 € +
12 mois restant à courir reversés aux entreprises (coût réel du transfert) : 844 € x 840 000 x
12 mois # 8 500 000 000 € soit au total # **12 000 000 000 €**

Economie pour Pôle Emploi # 5 Mds €, soit près de 30 % du coût initialement prévu.

*(844€ = 1350 € x 62,5%, taux de transfert moyen entre 50 % et 75 % reversés)

Sur le rapatriement des capitaux

Proposition de Xavier GERARD
du
Groupe Désendettement et Fiscalité France Défis
Présidé par Eric GERARD

THEME

Favoriser le rapatriement des capitaux

PROPOSITION

Créer un fonds de dotation, placé sous l'égide du ministère de l'Economie et des Finances, pour accueillir pendant 5 ans les capitaux de Français qui souhaiteraient rapatrier leur argent et financer le logement social et la dépendance avec les revenus de la capitalisation du fonds.

CONTEXTE

Les conséquences de la crise économique de 2008 sur les finances publiques sont connues :

- Une augmentation des dépenses publiques (26 milliards d'euros du plan de relance),
- Une aggravation du déficit budgétaire (7,1% du PIB en 2010, 3,3% en 2008),
- Un alourdissement du poids de la dette (82,3% du PIB en 2010, 67,5% en 2008).

Le retour à l'équilibre et le désendettement sont inévitables, avec une réduction des dépenses qui s'accompagne d'une augmentation des recettes. L'Etat dispose de deux leviers d'actions principaux pour agir sur ses ressources :

- Une hausse du niveau des prélèvements,
- Un élargissement du nombre de contribuables.

La politique budgétaire actuelle poursuit ce double objectif. A la lumière des premiers résultats, on peut s'interroger sur l'efficacité de certaines mesures prises pour élargir le nombre des contribuables :

- 22 niches fiscales rabotées de 10%, principalement dans l'immobilier,
- Création d'une cellule de régularisation.

Cette dernière mesure est destinée à enrayer le phénomène de l'exil fiscal, c'est-à-dire la domiciliation de Français, souvent parmi les plus aisés, à l'étranger. Ils représentent un manque à gagner d'autant plus insupportable que la

France a pesé de tout son poids pour que le G20 fasse de la transparence financière et de la lutte contre les paradis fiscaux l'un des piliers de la réponse à la crise.

La cellule de régularisation n'a pas eu l'effet escompté, elle a permis le versement de 887 millions d'euros depuis sa création en 2009, dont 497 millions pour l'ISF. A titre de comparaison on estime à 130 milliards les capitaux sortis du pays entre 1997 et 2006 pour échapper à l'ISF. Du point de vue de l'exilé, si cette mesure favorise une négociation au cas par cas pour créer les conditions d'un retour, il semble que l'Etat français ne se soit pas suffisamment attaqué à ce qui cause son départ :

- Le poids jugé trop lourd de la charge fiscale (IR, ISF, prélèvements sociaux, impôts sur les plus-values, CSG et CRDS).
- L'instabilité de la législation fiscale (bouclier fiscal instauré en 2006, abaissé en 2007, supprimé en 2011).

La réforme fiscale en cours ne crée pas un terrain susceptible d'inverser la tendance avant l'élection présidentielle de 2012. France Défis veut poser cette question sans tabou et proposer un mécanisme efficace et consensuel, sans aller jusqu'à une amnistie à l'italienne, difficile à assumer politiquement.

DETAILS DE LA PROPOSITION

France Défis souhaite apporter une solution innovante au problème de l'exil fiscal. La France a une longue tradition de solidarité à travers les emprunts publics, offrir la possibilité de renouer librement avec cet objectif nous semble à la fois juste et équitable pour faire profiter l'économie d'une nouvelle dynamique d'investissement.

La loi de modernisation de l'économie de 2008 a institué les fonds de dotation. Cette structure est une personne morale de droit privé à but non lucratif, au même titre qu'une association ou une fondation. Elle est constituée de capitaux apportés à titre gratuit dont les revenus peuvent financer une mission d'intérêt général.

Le ministère de l'Economie et des Finances en créant une telle structure offrirait la possibilité à tous les Français qui le souhaitent de souscrire des parts de ce fonds et de contribuer au financement du logement social. Les capitaux apportés seraient immobilisés pour une durée de 5 ans, arrivés à ce terme, le souscripteur pourrait librement disposer de ses fonds.

Dans les limites autorisées par la législation actuelle, notamment en termes de contrôle de l'origine des fonds par la cellule TRACFIN, les Français ayant des capitaux à l'étranger pourraient utiliser ce dispositif pour les rapatrier en France. Corollaire du blocage des sommes investies dans le fonds de dotation pour une durée de 5 ans, l'anonymat permettrait aux investisseurs de garantir la neutralité de l'administration fiscale pendant la période (décorrélé de la déclaration de revenus). Une fois les sommes libérées, ils seraient soumis aux mêmes obligations que toute personne ayant investi sur des valeurs mobilières.

Cette mesure présente l'avantage d'un coût 0 pour l'Etat, tout en lui offrant des moyens supplémentaires pour soutenir un projet social d'envergure qui répond à une vraie nécessité : développer le parc social immobilier, dont l'offre fait encore cruellement défaut aujourd'hui.

Sur l'assurance vie

Proposition de Fabrice REMON
du
Groupe Désendettement et Fiscalité France Défis
Présidé par Eric GERARD

THEME

Les contrats d'assurance vie non réclamés

PROPOSITION

Inciter les assureurs à redistribuer les sommes non réclamées aux bénéficiaires des contrats d'assurances vie. Cela relancera la consommation et donc les recettes fiscales sans création d'un nouvel impôt.

La loi est déjà votée au Sénat (30/04/2010) et n'attend plus que son passage à l'Assemblée Nationale. Un amendement au Projet de loi « Droits, protection et information des consommateurs » a été adopté au Sénat le 21 décembre 2011 avec avis favorable du Gouvernement.

CONTEXTE

Les 22 millions de contrats d'assurance-vie actuellement souscrits représentent une valeur totale de plus de 1 100 milliards d'euros. Or, en cas de décès du souscripteur du contrat, il arrivait souvent que la compagnie n'en était pas informée et que les bénéficiaires eux-mêmes ignoraient l'existence d'une clause à leur profit. En effet, beaucoup de souscripteurs n'indiquaient pas à leurs proches l'existence d'une clause en leur faveur et ce pour se laisser tout loisir de modifier la clause ultérieurement.

La conséquence est que beaucoup de compagnies ou mutuelles avaient dans leurs comptes des montants correspondant à des souscripteurs décédés sans que les sommes soient pour autant reversées. Ces contrats sont alors dits « non réclamés ». L'encours de ces contrats peut être estimé entre 1 et 5 milliards d'euros.

DETAILS DE LA PROPOSITION

Une proposition de loi des députés UMP Jean-Michel Fourgous et Yves Censi a été examinée et adoptée à l'unanimité le 12 octobre 2007 par l'Assemblée Nationale puis par le Sénat.

Cette proposition consiste en un renforcement des dispositifs de recherche des assurés et bénéficiaires de contrats non réclamés et a été étendu aux mutuelles.

Elle autorise notamment les assureurs à consulter le répertoire national d'identification des personnes physiques pour savoir si le souscripteur est vivant ou non. Elle entend aussi fournir aux assureurs des moyens supplémentaires pour répondre à l'obligation de rechercher des bénéficiaires (relative à la loi de décembre 2005). La Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) s'est alors engagée à entamer une recherche, pour les contrats de plus de 15 000 euros, dont les souscripteurs ont atteint 90 ans et après 2 ans sans nouvelles.

Un amendement a également été adopté pour que les assurés ne soient plus incités à cacher à leur bénéficiaire l'existence d'un contrat d'assurance-vie en leur faveur. Le titulaire de l'assurance-vie peut désormais récupérer les sommes investies même si son bénéficiaire a accepté le contrat.

Enfin, les assureurs doivent verser le capital aux bénéficiaires dans un délai d'un mois suivant la réception des pièces nécessaires.

A ce jour, grâce à cette initiative, c'est près d'un milliard d'euros de contrats non réclamés qui ont pu déjà être redistribués.

Pour compléter ce dispositif et renforcer la transparence sur les encours non réclamés, le sénateur Hervé Maurey a fait passer un texte de loi le 30 avril 2010, malheureusement jamais étudié par l'Assemblée Nationale. Profitant du projet de loi sur la protection des consommateurs, il a fait adopter le 21 décembre 2011 par la Haute-Assemblée un amendement reprenant son texte.

ANNEXES

C'est à l'occasion du dîner débat France Défis, dont l'invité était Monsieur François Fillon, que le sujet a été abordé. Une petite note de synthèse lui a été remise à cette occasion. L'ampleur des chiffres en jeu a, bien entendu, été de nature à le sensibiliser. Ultérieurement, le Médiateur de la République s'est également beaucoup investi sur le sujet.

Sur l'Education nationale

Proposée par Nelly GUET
du
Groupe Education France Défis
Présidé par Nelly GUET

Propositions remises en mains propres au Ministre de l'Education nationale. Contact en cours avec son Cabinet. Rendez vous pris avec le Recteur de l'Académie de Paris le 19 janvier 2012.

THEME

Adaptation et réforme du modèle éducatif français

CONTEXTE

Taux des jeunes 15-24 ans sans emploi : 25% en septembre 2011

La France n'est devancée, parmi les grands pays, que par l'Espagne (43,2% de chômage chez les moins de 25 ans), et l'Italie (26,2%). Dans les zones urbaines sensibles, en France, le taux de chômage des 15-24 ans dépasse régulièrement 40%, selon l'Observatoire des inégalités.

En revanche, en Allemagne et aux Pays-Bas : 8,5% de chômage chez les jeunes actifs, selon Eurostat. Parmi les explications, l'OCDE :

- pointe l'instabilité chronique **des politiques de l'emploi** avec plus de 80 mesures pour les jeunes en 30 ans ;
- **dénonce la névrose du diplôme initial typiquement française**, qui fait que l'école scelle de manière "déterminante" le destin d'un jeune, quelles que soient les initiatives qu'il prenne par la suite car s'il ne peut pas compter sur l'aide de sa famille, il a un "risque élevé d'emprunter une trajectoire d'éloignement durable du marché du travail, et même de pauvreté".

Situation de Monopole du Ministère de l'Education Nationale (M.E.N.)

- Le M.E.N. scolarise 10 millions d'élèves, emploie plus d'un million de personnels titulaires, dont plus de 730 000 enseignants.
- Le M.E.N. était doté d'un budget de plus de 60 milliards d'euros en 2010 (en augmentation par rapport à 2009).

- Ce système monolithique, symbole d'une ère révolue, éconduit 130 000 jeunes par an.
- Son administration pléthorique n'est justifiée que par l'héritage du passé.
- Les établissements et les Académies sont gérés, administrés. Ils ne sont pas pilotés : absence de leadership.
- Les syndicats des enseignants se sentant menacés, ne se remettent pas en question, luttent pour leur survie en s'opposant à toute autonomie des établissements.
- Les parents sont mal informés ou désinformés (sous l'emprise des campagnes de désinformation de la FCPE comptant parmi ses adhérents de nombreux enseignants, membres du SNUIPP, du SNES-FSU... et souvent du PCF).
- Les réformes sont souvent amputées, vidées de leur sens, suite à des concessions faites par des Ministres et/ou des Présidents très ou trop consensuels avant 2005.
- Les évaluations externes ne sont pas prises en compte : celles de l'OCDE (que la France refuse de renseigner lorsque les indicateurs „dérangent“), celle de la Cour des Comptes, devraient servir de „feuille de route“ aux ministres successifs mais sont largement ignorées.

PROPOSITION

Résumé :

REMISE A PLAT de L'ORGANISATION DU M.E.N. en fonction des besoins de l'école du 21^{ème} siècle

1/ Contribution du M.E.N. à la réduction de la dépense publique

Allègement du premier budget de l'Etat -10% dès 2013 par une redéfinition des rôles-clé des enseignants, des chefs d'établissements, des conseils d'administration, des collectivités territoriales de rattachement, des entreprises au sein des établissements scolaires de premier et second degré.

- Modification du statut de la fonction publique, vestige d'une autre époque, profondément inadapté et source de dépenses inconsidérées.
- Nécessité d'une évaluation externe des établissements scolaires permettant la suppression des postes de dépenses inutiles : Deux conditions sont à remplir. EVALUER et REGIONALISER afin de mettre l'organisation E.N. au service de l'utilisateur et non l'inverse et permettre une gestion des ressources humaines en rapport avec les besoins des élèves et non avec les acquis et privilèges d'une caste.

- La distinction „administratifs/enseignants“ est d’un autre âge : 126 915 personnels non enseignants , ce n’est pas nécessairement une aberration. Il s’agit de redéfinir les tâches des uns et des autres, une fois encore , en fonction des besoins des usagers, en privilégiant à l’héritage historique de la France, un benchmark avec les pays européens: suppression des postes en doublons (Rectorat + IA + CG + CR...).
- 40 000 enseignants sans élèves est injustifiable. Il faut leur permettre d’évoluer vers d’autres fonctions. Il faut également cesser de subventionner les syndicats par des décharges qui ne sont pas en rapport avec la représentativité de leurs organisations.
- Le fonctionnement des corps d’inspection actuel est obsolète : arrêt du recrutement de ces personnels. Les personnels en poste auront le choix entre des tâches d’évaluation et d’audit au sein d’agences indépendantes (Contrats de droit privé à durée indéterminée) et une poursuite de carrière dans la fonction publique, dans d’autres emplois.
- Les personnels d’orientation n’ont pas vocation à exercer au sein d’un Ministère : ce sont des tâches évolutives, en lien avec l’activité économique. Leur tâches de psychologues seront confiées à des personnels ayant choisi cette activité à exercer au sein d’équipes pluridisciplinaires chargées du travail social et pédagogique.
- Les entreprises et les milieux professionnels doivent être reconnus comme des partenaires à part entière dans la formation initiale et continue des élèves et des personnels (cf. *benchmark* européen).
- La répartition des responsabilités entre autorités académiques et collectivités territoriales doit être revue à tous les niveaux et dans tous les domaines liés à l’éducation-formation. Elle doit notamment permettre une utilisation des bâtiments scolaires 12 mois sur 12.

2/ Réaliser une école de l’inclusion et non de l’exclusion, grâce à une diversification des types d’école et à une réelle autonomie des établissements :

- Une école qui réussit (cf. PISA) est une école inclusive, dans laquelle l’intérêt de chaque enfant est pris en compte.
- Leadership à tous les niveaux : mise en place d’une véritable gestion des ressources humaines. L’autonomie d’établissement doit aussi concerner les écoles primaires. Recrutement par les directeurs d’établissements scolaires (premier et second degré) de l’équipe de professeurs.
- Les écoles privées doivent pouvoir admettre tous les élèves dont les parents demandent l’admission : suppression du ratio national 20%/80% et co-financement par les nouvelles autorités régionales (académiques et territoriales) du parc immobilier des écoles privées, au même titre que celui des écoles publiques, selon les demandes de scolarisation.

- La création d'établissements complètement indépendants doit être encouragée :

3/ France Défis soutient activement des initiatives bénévoles d'associations agissant en faveur de la réussite scolaire à l'instar de ZupdeCo ou de la découverte de l'entrepreneuriat à l'instar de 100 000 entrepreneurs.com.

- **Quelques idées exclusives France défis - ZupdeCo rapides à mettre en œuvre :**
 - Inciter 10 % des étudiants de Grandes Ecoles et d'Universités à s'impliquer dans le tutorat solidaire. Nous avons des idées pour valoriser cette expérience.
 - Revoir la gestion des bâtiments scolaires de manière à pouvoir les utiliser lors des périodes de vacances scolaires.
 - Déléguer à des acteurs privés et/ou associatifs la coordination de l'accompagnement scolaire « tutorat solidaire » par des étudiants.
 - Mettre à la disposition des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) des personnels responsables du « coaching » : en affectant à cette fonction, ne serait-ce que 5% de l'effectif total des personnels de l'E.N., on obtiendrait un ratio de 1 pour 200, ce qui n'est déjà pas si mal.

4/ Réelle possibilité pour les parents de choisir l'école de leurs enfants et d'influer sur la conception du métier d'enseignant

- Une politique de communication en direction du lobby des parents - qui a actuellement plutôt tendance à demander un retour vers l'école de grand-papa - doit permettre de faire comprendre les enjeux d'un monde en profonde mutation, grâce aux technologies avancées.
- Les compétences-clé qui émanent des recommandations européennes en matière d'éducation – inscrites dans le Loi d'orientation de 2005 - sont insuffisamment portées à la connaissance des parents d'élèves. Elles ne sont que partiellement suivies d'effet, car en France, les exigences des parents ne contribuent pas à la remise en cause de la formation initiale et continue des enseignants.
- Les parents doivent pouvoir évaluer la capacité de chaque école à prendre en compte la diversité des besoins des élèves, notamment en matière de conseil, d'écoute, d'orientation, de prévention, que seuls 30% des enseignants (cf. rapport 2010 de la Cour des comptes) reconnaissent comme inhérentes à leurs fonctions.

Sur les agences de notation

Proposition de Catherine GERST
du
Groupe Finances et Marchés France Défis
Présidé par Catherine GERST

THEME

La régulation des Agences de Notation

PROPOSITION

Créer une délégation de service public par les Etats aux agences de notation.

CONTEXTE

Suite à la crise de 2007, les membres du G20 ont décidé de mettre en place une régulation des agences de notation (jusque là quasi inexistante) en Europe, et aux Etats-Unis, avec l'intention que les systèmes adoptés des deux côtés de l'Atlantique soient cohérents et homogènes, et ne permettent pas d'arbitrages réglementaires.

En Europe, sous la pression conjointe de la France et de l'Allemagne, la décision adoptée a été de mettre en place l'obligation pour les agences d'obtenir un visa qui sera délivré de façon centralisée sous la supervision du CESR (*Committee of European Securities Regulators*). Seules les agences ayant obtenu ce visa pourront émettre des notes en Europe. Ce visa ne sera délivré qu'aux agences répondant à un certain nombre de critères (portant sur la formation des analystes, la transparence des méthodologies, l'absence de conflits d'intérêts...). La loi rendant obligatoire cette procédure a été promulguée en 2010. A l'heure actuelle seules 6 agences ont obtenu le visa sur environ 25 candidats, car les régulateurs manquent de temps et de ressources pour examiner les dossiers présentés.

DETAILS DE LA PROPOSITION

Considérant que :

- 1) L'obligation pour les agences de notation d'obtenir un visa centralisé à Bruxelles, et les conditions d'obtention et de suivi de ce visa (répondre à un certain nombre de critères) ne permettront en rien aux régulateurs de réellement contrôler le fonctionnement des agences,
- 2) Et que si cette procédure avait été en place en 2007, elle n'aurait en rien permis d'éviter la crise.

Nous faisons la proposition d'envisager une délégation de service public par les Etats aux agences de notation à travers le respect d'un cahier des charges très précis dont les contraintes à respecter par les agences seraient rédigées par des professionnels de la notation (qui seuls savent ce qu'il faudrait imposer aux agences pour que leur mode de fonctionnement s'en trouve réellement modifié) et non par les régulateurs. Seules les agences bénéficiant de cette délégation auraient le droit d'émettre des notations, et seules ces notations seraient reconnues comme valides par les régulateurs européens.

Cette procédure pourrait être mise en place au niveau centralisé (Bruxelles). La délégation porterait sur le fait que les régulateurs confieraient aux agences de notation une partie de leur propre mission (ce qui est le cas actuellement, mais sans que cela soit acté), à savoir l'analyse, le suivi et la surveillance du risque de crédit des émetteurs et la publication de recherche crédit sur lesdits émetteurs. En contrepartie de cette délégation, les agences devraient respecter un certain nombre de critères très précis portant, à titre d'exemple, sur :

- le nombre d'analystes,
- le nombre de dossiers traités par analystes,
- l'obligation de réinvestir une partie du RBE en recrutements de nouveaux analystes,
- l'obligation de faire auditer les modèles internes,
- la formule de fixation des prix.

En cas de non respect du cahier des charges par une agence, celle-ci se verrait immédiatement retirer son visa et ne pourrait plus émettre de notation, celles-ci n'étant plus reconnues par les régulateurs, donc inutilisables pour les investisseurs.

L'intérêt de cette proposition serait de laisser aux agences toute leur liberté d'expression et d'opinion, tout en leur imposant un cadre de fonctionnement très précis qui permettrait de leur retirer leur « licence d'exploitation » dès lors qu'elles ne respecteraient pas les obligations du cahier des charges. La France bénéficie d'un savoir faire particulier et d'une expérience considérable dans le domaine de la délégation de service public, et devrait de ce fait adopter le rôle de leader sur cette proposition.

La faisabilité juridique de cette proposition reste à évaluer, mais si elle est confirmée, cette solution serait bien plus forte que l'obtention du visa centralisé, qui, une fois obtenu, laissera les agences dans la même situation qu'auparavant, et ne permettra pas selon nous aux régulateurs de mieux les contrôler.

Sur l'âge de départ à la retraite

Proposition de Philippe COBESSI
du
Groupe Emploi France Défis
Présidé par Jean Pierre VERON

THEME

Critère de départ en retraite

PROPOSITION

Supprimer l'âge légal de départ à la retraite.

CONTEXTE

L'âge légal de départ à la retraite à taux plein, source de débats incessants et de réformes successives, ne tient pas compte des aspirations individuelles et personnelles des salariés ni des besoins de leurs employeurs. C'est un droit mais pas une obligation.

Il détermine l'octroi d'une pension à taux plein, **à la condition expresse que le nombre d'annuités de cotisation soit atteint pour bénéficier de ce taux** (163 trimestres en 2011), d'où l'ambiguïté des discours de tous bords sur ce sujet.

C'est donc bien plus le nombre d'annuités de cotisation qui engendre les demandes de départ à la retraite que l'âge légal de celui-ci.

D'autre part, la législation actuelle, dans sa généralisation, tient peu ou pas compte de l'âge d'entrée au travail, de sa pénibilité ou de ses interruptions, revendication largement appuyée par les organisations syndicales.

DETAILS DE LA PROPOSITION

Le départ à la retraite est uniquement fonction des annuités de cotisation.

En supprimant toute forme d'âge légal de départ à la retraite pour le remplacer par l'atteinte d'un nombre déterminé d'annuités de cotisation, on simplifie son application et sa compréhension par nos concitoyens.

Cette proposition donne au salarié et à son employeur la liberté du choix de la date de demande de mise en retraite. **Le salarié pourra faire valoir ses droits à la retraite à l'âge qu'il souhaite**, même sans avoir atteint son nombre d'années pour bénéficier d'un taux plein. Auquel cas, une décote s'applique, comme actuellement.

Elle peut favoriser le taux d'emploi des Seniors puisqu'elle ne fait référence à aucun âge limite.

Elle est aussi bien adaptée au Public qu'au Privé, comme aux professions dont l'âge légal est différent par dérogation (cheminots, douanes, cultes...)

La durée de cotisations minimum requise serait négociée par les partenaires sociaux, branche par branche, sans pour autant être inférieure à 163 trimestres.(hors dérogations)

Sur les contrats de travail

Proposition de Philippe COBESSI
du
Groupe Emploi France Défis
Présidé par Jean Pierre VERON

THEME

Flexibilité du contrat de travail à durée indéterminée (CDI)

PROPOSITION

Création du contrat de travail à temps variable

En fonction de l'activité de l'entreprise, ce nouveau Contrat offre la possibilité de faire varier individuellement les horaires hebdomadaires de travail de -10 à +10 heures par rapport à la durée légale de 35 heures.

CONTEXTE

Il existe aujourd'hui plus de 20 types de contrats de travail différents(1), dont le Contrat de Travail à Durée Indéterminée (CDI), le Contrat de Travail à Durée Déterminée (CDD) et le Contrat de Travail à Temps Partiel (CTP) sont les plus largement répandus.

Aucun d'entre eux ne permet d'adapter réellement le temps de travail effectif aux variations de l'activité de l'entreprise.

Pour s'y adapter, l'entreprise ne peut avoir recours qu'aux heures supplémentaires ou à de nouvelles embauches en cas d'augmentation temporaire de l'activité ou au chômage technique ou partiel dans le cas contraire.

Elle manque totalement de flexibilité dans l'organisation de l'emploi et du travail selon son activité réelle.

Quant au salarié, il n'a aucune possibilité d'organiser son temps de travail et de loisirs comme il pourrait le souhaiter ponctuellement au cours de son activité.

DETAILS DE LA PROPOSITION

Le **Contrat de Travail à Durée Indéterminée et à Temps Variable**, ou CTV prend en compte la variabilité de l'activité de l'entreprise, qu'elle soit saisonnière, liée à un surcroît d'activité ou à sa baisse ou à la demande du salarié.

Ce Contrat offre la possibilité à l'employeur – comme au salarié - de faire varier individuellement les horaires hebdomadaires de travail de -10 à +10 heures par rapport à la durée légale de 35 heures.

Cette variation peut être à l'initiative de l'employeur ou du salarié, d'un commun accord sur simple préavis.

La **rémunération sera proportionnelle aux heures réellement travaillées sur la base de 35 heures** mais pour des heures de travail hebdomadaires variables, **le nombre d'heures annuellement travaillées ne pouvant être supérieur à 1 586 heures (2) conformément à la législation actuelle sur la durée légale du travail.**
(Régime des heures supplémentaires au-delà)

Un décompte journalier des heures effectuées devra être mis en place dans l'entreprise (système de pointage...)

Différente de l'annualisation du temps de travail*, cette proposition permet de simplifier la législation du travail actuelle en rendant caducs un très grand nombre de contrats de travail spécifiques dont l'objet est principalement celui de leur adaptation aux variations de l'activité ou à l'activité d'entreprises particulières. (ex : travail saisonnier)

**Elle évite principalement de faire souvent appel aux heures supplémentaires ou au chômage partiel.
Elle favorise le maintien dans l'emploi.**

* Qui s'applique à une collectivité de salariés.

ANNEXES

Les Différents Types de Contrats de travail

- Le contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM)
- Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat d'apprentissage aménagé (personne handicapée)
- Le contrat d'avenir
- Le contrat de professionnalisation
- Le contrat de transition professionnelle (CTP)
- Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI)
- Le contrat de travail à temps partiel
- Le contrat de travail intermittent
- Le contrat de travail temporaire
- Le contrat initiative-emploi (CIE)

- Le contrat insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)
- Le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)
- Le contrat unique d'insertion (CUI) : dispositions générales
- Le contrat unique d'insertion - contrat initiative emploi (CUI - CIE)
- Le contrat vendanges
- Le cumul d'emplois
- Le travail à temps partagé
- Le travail saisonnier
- Les activités d'adultes relais
- Les clauses particulières
- Les principales caractéristiques du contrat de travail

(2) Exemple de calcul de la moyenne de 35 heures pour une entreprise prévoyant le chômage des 11 jours fériés :
365 jours moins :

- 52 jours de repos hebdomadaires
- 30 jours de congés annuels
- 11 jours fériés chômés

$272/6 = 45,33$ jours

$45,33 \text{ jours} \times 35 \text{ heures} = \mathbf{1\ 586 \text{ heures travaillées}}$

Sur l'Europe

Propositions
du
Groupe Europe France Défis
Présidé par Jean François Monteil -

THEME

Lorsqu'en 2002, la Chine rejoint l'OMC au moyen d'un accord avec les Etats-Unis, l'Europe ne comprend pas les conséquences d'une telle entrée. C'est symptomatique du manque de gouvernance politique et diplomatique de l'Union.

L'« élargissement » s'est poursuivi au détriment de l'« approfondissement ».

L'absence de la vision long terme qui avait pourtant caractérisé et fait le succès de l'intégration européenne dans les années 50 jusqu'à la fin des années 1990, dure depuis lors.

L'élargissement était très probablement nécessaire. Encore fallait-il le préparer puis l'accompagner convenablement.

L'approfondissement des politiques européennes après le marché unique, puis l'UEM, Maastricht, était évidemment nécessaire pour compléter cet édifice imparfait et qui paraît maintenant avoir été abandonné en pleine construction.

Il ne fallait faire l'UEM que dans le but de passer rapidement à la création d'un exécutif économique et budgétaire communautaire souverain.

Il n'est peut-être pas trop tard pour remettre en marche ce processus d'engrenage vertueux qu'est l'Union.

Les crises récentes, la défiance des populations seront – nous devons l'espérer - les catalyseurs de ce redémarrage.

PROPOSITION

La Commission Europe de France Défis s'est penchée sur le thème transverse qu'est la construction européenne pour identifier quelques priorités à soumettre à nos futurs candidats.

1) **L'Europe ne peut faillir.** Elle peut mutualiser sa dette en créant les fameuses obligations européennes avec un préalable, celui d'une vraie gouvernance, au niveau européen, des politiques budgétaires. Le contrôle souverain de ces politiques doit rester aux Etats, mais dans un cadre collectif.

2) Puisque la Grèce est aidée par l'UE et par l'ensemble des citoyens de l'Union, il paraît simplement obligatoire qu'un représentant de l'UE, de la Commission ou du Conseil puisse participer à la gestion de la sortie de crise avec une réelle influence sur les décisions qui restent encore à prendre pour aider la Grèce à sortir de cette crise. Ceci pourrait prendre la forme d'un Chief Restructuring Officer ou d'un Chief Debt Officer. Cette personnalité ou cette institution serait déléguée par l'UE le temps de faire appliquer les décisions clés proposées par l'Union.

L'UE n'est pas un bailleur, un créancier de plus ou un FMI *bis*. Et c'est beaucoup plus qu'un simple partenaire. L'UE est un "vivre ensemble", une destinée. Adoptons les Traités pour permettre cette sortie de crise dans l'esprit initial de ceux-ci en proposant la création, la nomination sans délai d'un Commissaire Economique et Budgétaire, représentant de Bruxelles ou du Conseil, travaillant au sein des gouvernements nationaux sur mandat de l'UE.

- 3) D'autres propositions moins centrées sur l'actualité immédiate, et notamment la crise de la dette, sont également suggérées à la Commission :
- Politique de relance et création de Pôles de compétences et d'Innovation Technologique comme de Recherche en Europe,
 - Développement de la PESC (Politique Européenne de Sécurité Commune) et la promotion des formes d'Intégration Régionale comme organisation et systèmes politiques pacificateurs (Les exemples sont nombreux dans le monde comme la SAARC pour l'Asie du Sud Est, le Maghreb Arabe Le Machrek, le Marché Commun Centraméricain (MCCA), le Cono Sur en Amérique Latine etc...),
 - Relance de la politique de la Méditerranée et la politique de Coopération entre l'Europe et l'Amérique Latine,
 - Rénovation du schéma européen des transports, faisant une plus large place au transport combiné.
 - Développement des Energies Nouvelles
 - Harmonisation des taux de TVA
 - Harmonisation fiscale par l'établissement de taux plafonds et planchers afin de limiter les disparités fiscales, tout en conservant aux Gouvernements une certaine latitude.
 - Elaboration de politiques communes vis-à-vis de l'OMC et renégociation de la position de l'Europe, Imposition de l'Europe comme un partenaire inévitable- Fin de la vision US – China négligeant l'Europe
 - Nomination d'un Ministre des Affaires Etrangères remplaçant du représentant de la PESC correspondant au troisième pilier
 - Formation d'Ecoles de Diplomatie Européennes Statutaires en utilisant les ressources et exemples nationaux tels que Collège d'Europe et des différents instituts politiques existant en France, au Royaume-Uni, en Belgique
 - Elaboration d'une politique de défense commune. Vieux concept datant de 1954 CED hors nucléaire et notamment en matière d'armement terrestre et aérien entre UK, Allemagne et la France pour optimiser les ressources et notre recherche dans un souci de communautarisation,

- Politique d'optimisation des dépenses publiques avec recentrage des Etats sur leurs missions régaliennes en parfaite subsidiarité avec l'Union,
- Transférabilité des droits à la retraite et harmonisation de la politique sociale et droit du travail

Sur la Défense

Proposition
du
Groupe Défense France Défis
Présidé par le VAE Richard Wilmot-Roussel

THEME

Une Défense nationale dans une Europe de la Défense à relancer en prenant en compte un contexte budgétaire très contraint dans un monde très compétitif

PROPOSITION

Défendre les intérêts européens dans un monde imprévisible avec une gouvernance forte qui prend en compte les efforts que chaque pays membre consacre à la Défense en maintenant notre niveau d'investissements de 10 milliards d'euros annuel pour nos 4 composantes Défense : Terre, Air, Mer, Dissuasion.

CONTEXTE

Développer le contexte de surprise stratégique souvent cité par le CEMA, l'amiral Guillaud et relier la puissance militaire à l'ensemble des domaines porteur de puissance (puissance industrielle, économique, démographique...).

DETAILS DE LA PROPOSITION

Il faut construire notre vision en traitant par exemple certains des thèmes suivants, placés sans ordre:

- Relation UE/OTAN
- Niveau budgétaire consacré à la Défense, la référence habituelle de 3% du PIB peut elle toujours tenir ?
- Quelle Défense européenne? Quels abandons de souveraineté ? Quel axe, FR/UK, FR/All ? Les relations avec les USA, la Russie (les pays blancs !) ? La Défense a-t-elle une couleur...
- Capacités industrielles nationales, européennes, occidentales ?
- Relation Armée/Nation : que signifie aujourd'hui « mort pour la France » ?
- La dissuasion nucléaire est-elle toujours pertinente (le 11 septembre a-t-il contourné la dissuasion ?).
- **Maintenir notre niveau d'investissements de 10 milliards d'euros annuel pour nos 4 composantes Défense : Terre, Air, Mer, Dissuasion.**

- Objectifs : garantir notre indépendance et notre sécurité intérieure, maintenir notre rôle de grande puissance diplomatique, porteuse des valeurs universelles et démocratiques dans le monde. Ces investissements sont essentiels pour la recherche civile et le soutien de l'activité industrielle en France.

Partie 2 :

Les 30 Propositions France Défis

« Comment réduire de 60 milliards d'euros nos dépenses publiques
sur la prochaine mandature »

France Défis - Matignon - 5 Janvier 2012

| |
|-----------------|
| SOMMAIRE |
|-----------------|

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Synthèse | Pages 28- 29 |
| Nos convictions | Page 30 |
| Nos principes d'action | Page 31 |
| Notre vision | Page 32 |
| Nos objectifs | Page 33 |
| <u>Nos 30 propositions</u> | Pages 34-37 |
| Chiffres Clés | Pages 38-39 |

SYNTHESE 30 PROPOSITIONS FRANCE DEFIS

La société française est confrontée à de grands défis auxquels elle doit faire face avec lucidité, courage et solidarité. En 2011, le déficit de la France s'est élevé à 96 milliards d'euros. Les dépenses de l'Etat ont excédé ses recettes de 33%. La dette cumulée a ainsi atteint 1700 milliards soit 85 % de notre richesse nationale. Cette situation n'est plus tenable. Faire financer notre protection sociale par les générations futures comme nous le faisons depuis 1974, dernière année d'un budget à l'équilibre, nous conduit dans l'impasse. Après trente années de vie à crédit, nous devons réformer notre Etat providence. C'est le prix à payer pour enrayer notre déclin et conserver une place de premier rang en Europe et dans le Monde. Ce constat est le sens de l'engagement de France Défis. Les Propositions que nous formulons doivent viser en priorité à :

- Réduire massivement nos dépenses publiques pour restaurer la confiance,
- Alléger les charges qui pèsent sur le travail pour restaurer notre compétitivité,
- Doter la zone euro d'une gouvernance économique et budgétaire enfin fédérale.

Ces grands défis nous incitent à nous engager dans le débat public pour exposer aux acteurs publics nos propositions pour le bien public et la modernisation de notre pays. La vision du prochain quinquennat pourrait être la suivante : « Des citoyens au cœur de chaque Politique, des entrepreneurs au cœur de l'Économie, des salariés au cœur de l'Emploi, des élèves au cœur du projet éducatif, des patients au cœur du projet santé... »

Pour faire face à notre endettement abyssal, France Défis propose un choc de confiance visant à réduire de 60 milliards d'euros nos dépenses publiques sur la prochaine mandature. Le temps est venu de dire la vérité à nos concitoyens en rétablissant l'équilibre de nos finances publiques pour retrouver une croissance durable. Dans cette perspective, nous formulons 30 propositions pour désendetter notre pays et restaurer une confiance porteuse d'emplois.

60 milliards d'euros, c'est 6% de la dépense publique qui s'élève à plus de 1 000 milliards d'euros. Cet effort, n'importe quelle entreprise pourrait le faire !

Nos prochains dirigeants peuvent y parvenir à condition de passer avec les Français un pacte clair, gagnant-gagnant à l'occasion des prochaines échéances électorales. En plus de la réduction de la dépense publique, deux leviers devront être mobilisés : restaurer la compétitivité des entreprises et créer l'équité entre attractivité et réalisme fiscal.

Pour soutenir l'emploi, France Défis propose la mise en place d'une TVA Emploi en portant le taux actuel de 19,6 % à 23 % et en passant les taux réduits à 9 % et à 3% pour les produits de première nécessité. Cette réforme audacieuse réduirait les charges sociales pesant sur le travail, augmenterait la rémunération nette des salariés et ferait participer les importations au financement de notre protection sociale. L'enjeu vise à transférer des prélèvements qui taxent le travail vers des prélèvements qui taxent la dépense. Cette mesure aurait un impact neutre sur la dette et le déficit. Il

allégerait d'environ 50 milliards d'euros le surcoût actuel qui pèse sur les entreprises françaises supérieur à date de 140 milliards comparé à celui de leurs homologues allemandes.

Sur le plan fiscal, nous proposons un rabot de 50 % sur les niches fiscales conformément au dernier rapport de l'Inspection générale des finances : 52,5 milliards d'euros de dépenses fiscales sont jugées en effet peu efficaces ou inefficaces sur un total de 104 milliards.

Dans la fonction publique, nous proposons de modifier le statut des fonctionnaires d'administration non régaliennes donc hors Justice, Défense et Intérieur en instaurant un contrat de travail de droit commun pour tout nouvel embauché dans les administrations. De nombreux pays d'Europe ont mené cette réforme depuis plus de 10 ans avec succès : Royaume-Uni, Italie, Grèce, Portugal. Vocation réelle, mobilité et ajustements d'effectifs seraient ainsi encouragés.

Sur le plan de l'emploi toujours, l'élévation du seuil de 50 à 100 personnes pourrait répondre à une revendication de longue date et créer rapidement plusieurs milliers d'emplois.

La maîtrise des dépenses sociales est incontournable pour obtenir des résultats significatifs. Ces dernières représentent 44 % des dépenses publiques en 2010, taux parmi le plus élevé de la planète. Nous soutenons la mise en place d'un système de retraite à point commun à tous les régimes, fondé sur un système de répartition proche de celui du modèle suédois.

La mise en place d'une franchise médicale à hauteur de 2% de l'ensemble des revenus et la mise sous conditions de ressources des allocations familiales sont à nos yeux des pistes progressistes de bon sens et d'équité pour réaliser des économies réelles.

Ces propositions sont connues, les innombrables rapports sur le sujet les mettent en avant depuis des décennies. Le diagnostic est partagé, les solutions identifiées, il faut maintenant avoir le courage de les mettre en œuvre. Les projets actuels de règle d'or, de réforme de la gouvernance européenne et les plans de rigueur vont dans le bon sens, ils visent « 0 déficit d'ici 2016 »².

Nos 30 propositions pour créer un choc de confiance doivent contribuer à l'atteinte de cet objectif.

² Annonces du Premier ministre le 7 novembre 2011

NOS CONVICTIONS

La société française est confrontée à de grandes mutations auxquelles elle doit faire face avec lucidité, courage et optimisme. Notre monde a muté à très grande vitesse. Après trente années de vie à crédit, nous devons réformer notre Etat providence. C'est le prix à payer pour enrayer notre déclin et conserver une place de premier rang dans le concert des nations.

Ce constat est le sens de l'engagement de France Défis.

Les reformes doivent viser en priorité :

- **Une réduction massive de nos dépenses publiques pour restaurer la confiance,**
- **L'allégement des charges qui pèsent sur le travail pour restaurer notre compétitivité,**
- **La création d'une zone euro dotée d'une gouvernance enfin fédérale.**

Ces trois défis nous incitent à nous engager activement dans le débat public pour exposer à toutes les parties prenantes nos propositions concrètes pour le bien public et la modernisation de notre pays.

Face au déclin de l'idée de bien public, peu de repères ou de valeurs semblent vraiment émerger.

Notre ambition est d'aider à recréer ce sentiment d'appartenance à un groupe qui transcende les clivages et les appartenances. Un groupe qui soit le socle d'une unité retrouvée. Cette idée de bien public doit être refondée autour d'un projet commun qui suscite l'adhésion de tous.

NOS PRINCIPES D'ACTION

Nous croyons à l'ouverture d'esprit et au bon sens.

S'ils ne peuvent constituer à eux seuls une action de transformation durable, cette vision dénuée de tout dogmatisme, constitue le moteur de notre engagement, à l'image du *Try, Watch and See* des anglo-saxons.

Chez France Défis, toute idée ou pratique est bonne à promouvoir dans la mesure où elle contribue positivement au changement, sans violence ni démagogie, témoignant du sens des responsabilités qui nous anime et nous unit.

Cet esprit nous conduit à vouloir mettre en avant les décisions qui consacrent la primauté de l'intérêt général, car nous revendiquons notre confiance dans l'individu, son éthique et sa volonté de s'unir pour contribuer au bien commun. La transparence, l'exemplarité sont profondément ancrés dans nos engagements et propositions.

NOTRE VISION

" Réduisons nos dépenses publiques pour restaurer la confiance "

" Un couple franco allemand moteur au sein d'une zone euro renforcée "

" Des citoyens au cœur de chaque Politique : Des entrepreneurs au cœur de l'Économie, des salariés au cœur de l'Emploi, des élèves au cœur du projet Education, des patients au cœur du projet Santé... "

**REDUISONNOS DEPENSES PUBLIQUES DE 60 MILLIARDS D'EUROS
SUR 2012-2017 POUR RESTAURER LA CONFIANCE**

NOS OBJECTIFS

Passer un pacte clair, consensuel et gagnant - gagnant avec les Français toutes catégories confondues pour réduire la dette à 60 % et retrouver l'équilibre budgétaire autour de trois leviers principaux :

- 1 - **Restaurer la compétitivité des entreprises,**
- 2 - **Réduire significativement la dépense publique,**
- 3 - **Trouver les bons curseurs en termes d'équité, d'attractivité et de réalisme fiscal.**

** Réduire de 90 milliards d'euros pour créer les conditions d'un retour à l'équilibre*

- **Viser 60 milliards d'euros de réduction de dépenses publiques sur la mandature 2012-2017, c'est 6 % du montant des dépenses publiques.**
- **Chercher 30 milliards d'euros de recettes nouvelles**

**Réduire de 6 % ses dépenses,
n'importe quelle Entreprise pourrait le faire !**

NOS 30 PROPOSITIONS

pour réduire de 60 milliards d'euros nos dépenses publiques sur la prochaine mandature et restaurer la confiance

- C** 10 Réformes qui agissent sur la **Croissance**
- D** 10 Réformes qui réduisent les **Dépenses Publiques**
- R** 5 Réformes qui accroissent les **Recettes Publiques**
- I** 5 Réformes qui modifient les **Institutions**

TVA EMPLOI & COMPETIVITE

1 - Modifier les taux de TVA actuels

C

Produits de première nécessité à 3 %, taux réduits à 9 % et taux standard à 23 %.

Objectif : Soutenir l'emploi en France en réduisant les charges sociales des entreprises et des salariés qui pèsent sur le travail, augmenter de facto la rémunération nette des salariés et faire en sorte que les importations hors UE participent en partie au sauvetage de notre protection sociale. Transfert partiel de prélèvements qui taxent le travail vers des prélèvements qui taxent la dépense.

Viser 50 milliards d'euros, pour alléger le surcoût actuel de 140 milliards des cotisations sociales qui pèsent sur les entreprises françaises versus leurs homologues allemandes.

FISCALITE

2 - Viser un rabot des niches fiscales proche de 50 %

R

3 - Maintien taux ISF actuels à 0,25 % et 0,50 %

C

Arrêter de faire " la guerre aux riches " sous risque d'expatriation fiscale majeure et très préjudiciable pour la France. Viser une stabilité fiscale sur la mandature.

4 - Maintien des contributions exceptionnelles 2011 sur les hauts revenus

R

En gage d'équité fiscale et jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire (+ 3 % au dessus de 250 K€ et + 4 % au dessus de 500 K€).

5 - Viser un niveau de prélèvements obligatoires (taxes + charges diverses) sur la valeur

C

ajoutée des entreprises en France en ligne avec les entreprises allemandes

6 - Proposition France Défis pour rapatrier les capitaux

R

Création d'une fondation sous l'égide de Bercy. Capitaux rapatriés bloqués 5 ans. Intérêts courus versés au financement du logement social et de la dépendance. Voir Proposition spécifique sur www.francedefis.org rubrique Nos propositions exclusives.

FONCTION PUBLIQUE

7 - Viser sur la mandature le périmètre allemand soit 4,6 millions de fonctionnaires

D

Au lieu de 5,3 millions à date. Etudier les conditions de l'amplification de l'externalisation des services publics, passer du principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux à deux non remplacements sur trois départs en retraites, maintenir le principe de revalorisation des fonctionnaires en contrepartie selon une proportion à préciser.

8 - Revoir le statut des fonctionnaires relevant d'administrations non régaliennes.

D

France Défis est favorable à un **contrat de travail de droit commun** pour tout nouvel embauché. Nous sommes en phase avec la proposition de L'IFRAP à ce sujet. Réduire le nombre de statuts de 1600 à 20.

Objectifs : soutenir les vraies vocations de service public, favoriser la mobilité entre administrations et permettre d'éventuels ajustements d'effectifs.

9 - Engager les collectivités territoriales à adopter la même règle de non remplacement de 1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite.

D

Réduire à due proportion leurs dotations en provenance de l'Etat.

EMPLOI

10 - L'allocation chômage comme outil d'aide à la recherche d'emploi

C

Le demandeur d'emploi apporte une partie de son indemnisation restant à courir à son futur employeur comme élément d'actif à sa candidature ce qui le rééquilibre par rapport aux salariés restés dans l'emploi. Voir proposition spécifique France Défis sur l'Emploi sur www.francedefis.org.

11 - Elévation du seuil des PME de 50 à 100 personnes

C

Objectif création immédiate d'emplois selon beaucoup de chefs d'entreprise membres de France Défis.

RETRAITES

12- Aligner les taux de cotisations sociales des retraités sur celui des actifs **R**

13 - Mettre en place sur la mandature un système de retraites à point **D**

Uniformiser au niveau des régimes avec un calcul de la répartition proche du modèle suédois.

SANTE

14 - Contenir la hausse des dépenses de santé annuelles à 2 % **D**

15 - Mettre en place une franchise médicale à hauteur de 2 % de l'ensemble des revenus **D**

Fait partie du pacte gagnant-gagnant. Véritable mesure progressiste.

16 - Allocations familiales en fonction des critères de ressources **D**

Mesure progressiste, y réfléchir sans risquer de faire baisser le taux de natalité.

EDUCATION

17 - Renforcer l'autonomie des établissements du primaire et du secondaire sur le modèle des Universités **D**

18 - Assouplir la règle de répartition des 80 / 20 entre établissements publics et établissements sous contrats **D**

En fonction de la demande des parents d'élèves... Voir propositions spécifiques France Défis sur l'Education sur www.francedefis.org rubrique Nos propositions exclusives.

CONSTITUTION

19 - Règle d'or **I**

Voter en début de mandature l'orientation des déficits à venir - Passer par référendum si nécessaire.

EUROPE, INSTITUTIONS, COUPLE FRANCO ALLEMAND

- 20 - Renforcer le Fonds Européen de Stabilité Financière** **C**
Lui donner une force de frappe supérieure à 2000 milliards d'euros.
- 21 - Développer le principe discipline et solidarité budgétaire dans la Zone Euro.** **D**
- 22 - Permettre à la BCE de jouer son rôle de prêteur en dernier ressort, lancer à moyen terme des Euroobligations** **C**
- 23 - Rapprocher le couple franco allemand et nos grands agrégats économiques** **C**
Converger sur le niveau de charges sociales, sur la gouvernance budgétaire et fiscale. Mise en place d'un Ministère de l'Economie et des Finances commun.
- 24 - Développer des investissements européens d'avenir** **C**
- 25 - Prévoir des élections européennes le même jour dans toute la zone** **I**
- 26 - Renforcer les majorités qualifiées, supprimer les règles à l'unanimité** **I**
- 27 - Réduire le nombre d'exécutifs européens, les passer de 6 à 3** **I**
- 28 - Etendre le principe de subsidiarité partout ou cela reste possible** **I**

DEPENDANCE

- 29 - Rendre obligatoire, dès 50 ans, la souscription à une assurance contre la perte d'autonomie** **R**

Auprès d'un établissement labellisé. C'est au quatrième âge de contribuer le plus. Le second et le troisième âge ayant déjà beaucoup de financements à supporter : enfants, études, immobilier...

DEFENSE

30 - Maintenir notre niveau d'investissements actuel de 10 milliards d'euros annuel pour nos 4 composantes Défense : Terre, Air, Mer, Dissuasion.

C

Objectifs : garantir notre indépendance et notre sécurité intérieure, maintenir notre rôle de grande puissance diplomatique, porteuse des valeurs universelles et démocratiques dans le monde. Ces investissements sont essentiels pour la recherche civile et le soutien de l'activité industrielle en France.

CHIFFRES CLES

- PIB France 2010 = 1 930 milliards euros ; 1% de croissance = 19 milliards d'euros de recettes supplémentaires.
- Prélèvements obligatoires : 44,2 % du PIB sur 2011
- Commerce extérieur 2011 : France - 75 milliards d'euros, Allemagne + 135 milliards d'euros.
- Dette 2011 = 1.700 milliards euros qui représente 63 000 euros par ménage. Ratio de dette publique sur PIB 2011 = 84,1 %. Détenue par 75 % de prêteurs étrangers. La France est le second émetteur d'emprunts du monde.
- Déficit public 2011 = 95,6 milliards euros soit - 5,7 % ; Service de la dette = 45,4 milliards d'euros en 2011 ; 1% de taux d'intérêt supplémentaire = 14 milliards d'euros d'impact sur les seuls intérêts de la dette ; Risque de perte sous 3 mois de notre AAA
- Dépenses publiques = 1 067 milliards euros en 2009, soit 55,5% du PIB.
- Fonction publique = 254,2 milliards d'euros de rémunération; 1981 = 4.100.000 fonctionnaires ; 2011 = 5 300 000 fonctionnaires versus 4 600 000 en Allemagne alors que la France compte 65 millions d'habitants contre 80 millions en Allemagne ; la France a embauché plus de 1 200 000 fonctionnaires sur 30 ans qui coûtent en moyenne 1,5 M euros sur la totalité de leur vie professionnelle (activité + retraite). Sur 2011, l'Etat a réduit de 31 500 son nombre de fonctionnaires d'Etat alors que les Collectivités Locales en ont créé 38 000; Réduction de 150 000 emplois dans la fonction publique d'Etat sur 2008-12 ; RGPP réduction de 15 milliards d'euros sur 2009-13, dont 4,6 milliards grâce au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.
- Les charges sociales françaises sont supérieures de 173 milliards euros sur celles de l'Allemagne.
- Dépenses sociales = 35 % des dépenses publiques. Effort le plus important de la planète.
- Réforme des retraites 2010 = gain de 16 milliards d'euros en 2016.

- Budget de l'Education nationale = 60,5 milliards d'euros.
- Effort de maîtrise des recettes et dépenses de 45 milliards sur 2011-12; Explication accroissement du déficit entre 2007 prévision initiale avant crise à -1,7 % et 2010 à - 7,1 %. Explications écart = 10 % mesures TEPA, 40 % effet crise, 50 % impact des quinquennats antérieurs à 2007. (*Source ministre du Budget*). Outre hausse des dépenses de santé, allocations diverses dont chômage, retraites, 4 mesures à fort impact prises sous des Gouvernements de gauche pourraient expliquer à elles seules 600 milliards d'euros de la dette. 1981 : âge du départ à la retraite qui est passé de 65 à 60 ans, impact des 35 heures, embauche d'un million de fonctionnaires, nationalisations.